

DOCUMENT N° 68

AVIS DE L'APF DESTINE A L'OIF SUR LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION (Genève, décembre 2003)

Le Sommet mondial sur la société de l'information est une initiative de l'Union Internationale des Télécommunications prise en 1998. Il est organisé sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, l'UIT étant chargée par l'Assemblée générale de l'ONU d'en diriger les préparatifs.

L'objectif de ce sommet est de comprendre, afin de les maîtriser, les bouleversements radicaux que la société de l'information introduit dans tous les domaines de la vie : la diffusion des connaissances, les modes de comportement en société, les pratiques économiques et commerciales, l'engagement politique, les médias, l'éducation, la santé publique, les loisirs et les distractions. Ce sommet devrait réunir des chefs d'État, des chefs de secrétariat des institutions spécialisées des Nations unies, des représentants du secteur privé, des organisations non-gouvernementales ainsi que des médias et de la société civile. Il devrait déboucher sur l'élaboration d'une Déclaration d'intention politique et d'un Plan d'action concret pour que la société de l'information puisse atteindre les objectifs qui sont les siens.

L'UIT a décidé d'organiser le sommet en deux étapes : la première aura lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève. Elle sera consacrée à l'examen d'un large éventail de thèmes concernant la société de l'information et visera à l'adoption d'une Déclaration de principe ainsi que d'un Plan d'action. La deuxième phase aura lieu du 16 au 18 novembre 2005 et sera essentiellement consacrée à des thèmes relatifs au développement. Elle fera également le point des progrès accomplis et adoptera tout autre plan jugé nécessaire.

Un processus préparatoire est en cours avec des réunions du comité de préparation et des Conférences régionales.

Naturellement, l'Organisation Internationale de la Francophonie a été associée à ce processus préparatoire. C'est au neuvième Sommet de la Francophonie à Beyrouth, en octobre 2002, que les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont affirmé leur intention de participer activement au Sommet mondial sur la société de l'information. Ils ont donc décidé de tenir une Conférence ministérielle de la Francophonie sur les technologies de l'information et de la communication en vue de l'adoption d'une Contribution francophone à la Déclaration finale et au Plan d'action du SMSI. Cette conférence doit avoir lieu à Rabat, les 4 et 5 septembre 2003. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie a été chargée de préparer l'adoption de la contribution, qui devrait être déposée lors du troisième et dernier comité préparatoire du SMSI, à Genève, fin septembre 2003.

Dans le cadre du processus préparatoire, l'OIF a participé activement aux Conférences régionales préparatoires en Afrique, en mai 2002, en Europe, en novembre 2002, et en Asie occidentale, en février 2003. Elle a également participé aux Comités préparatoires de Genève et de Paris. L'Agence intergouvernementale de la Francophonie a lancé un processus de consultation à divers niveaux, professionnels, associatifs et gouvernementaux, en vue d'alimenter la contribution de l'OIF. Elle a aussi organisé quatre ateliers thématiques en avril et mai 2003 : « femmes et sociétés de l'information », à Bordeaux, « les jeunes et la société de l'information », à Shippagan, au Nouveau Brunswick, « développement durable et société de l'information », à Ouagadougou et « les médias et la société de l'information », à Bamako.

La stratégie francophone est fondée sur trois orientations :

- infléchir les conditions de la mise en oeuvre de la société de l'information : il s'agit de promouvoir une conception ouverte de la société de l'information qui doit reposer sur des

- fondements démocratiques, affirmer et promouvoir la diversité culturelle ainsi que le pluralisme linguistique, enfin l'inscrire dans un environnement juridique actualisé et stable;
- réduire la fracture numérique, par un renforcement de la solidarité et l'accompagnement des initiatives locales, notamment par le partage d'expériences, en s'appuyant sur certains groupes sociaux susceptibles de jouer un rôle de relais et d'entraînement, comme les femmes et les jeunes;
- valoriser et partager l'information francophone.

L'intérêt de la Francophonie pour les nouvelles technologies de l'information n'est pas nouveau. Dès 1995, à Cotonou, le sixième Sommet de la Francophonie avait invité les pays francophones à unir leurs efforts pour tirer parti des technologies de l'information et de la communication. Cela avait abouti au Plan d'action sur les inforoutes. La question des TIC a de nouveau été abordée à Hanoï en 1997, puis à Cotonou en 2001, et enfin à Beyrouth en 2002.

L'avant-projet de Contribution francophone au SMSI commence par affirmer la volonté de la Francophonie de contribuer, par l'intermédiaire de ses représentants, au succès du Sommet. Il souligne la nécessité de prendre en considération la dimension du développement économique et social, notamment la fracture numérique, de façon à contribuer à la réduction de la pauvreté. Il préconise la mise en place de cadres législatifs et réglementaires permettant de préserver la propriété intellectuelle et de favoriser la création d'organes de régulation indépendants. Il insiste sur une gestion internationale de l'Internet et la nécessité de lutter contre la cybercriminalité.

Les thèmes prioritaires recensés par la contribution sont les suivants :

- **la diversité culturelle et linguistique.** Il s'agit là de l'enjeu central de la société de l'information qui doit, globalement, favoriser le dialogue des cultures. Pour la Contribution francophone, il importe de rapprocher la Francophonie des autres grandes aires linguistiques partageant les mêmes préoccupations. Il convient aussi de pousser au développement des technologies permettant de préserver le patrimoine immatériel, d'écrire des logiciels d'alphabétisation dans les langues locales, de mieux référencer les contenus francophones sur le Web et d'encourager l'usage de logiciels libres. D'une façon générale, il convient d'encourager la création, le traitement, la diffusion et la conservation des contenus locaux, et d'adapter les contenus généraux du Web aux besoins locaux et aux attentes des groupes d'utilisateurs.
- **la démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix.** La Contribution francophone insiste sur le fait que la société de l'information doit permettre, au niveau du fonctionnement de l'Etat et de l'organisation de la vie démocratique, de favoriser le rapprochement entre l'Etat et les citoyens, de moderniser l'administration et d'accroître la transparence. Le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le renforcement de l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion et d'expression, constitue la condition préalable d'une société de l'information démocratique.
- **le renforcement des capacités.** Cela concerne à la fois le développement de l'utilisation des TIC et l'impact de cette utilisation sur les systèmes éducatifs. Il s'agit donc ici d'encourager l'usage des TIC à grande échelle en développant une nouvelle dynamique « d'alphabétisation numérique ». Pour cela, il est préconisé de renforcer les capacités des populations afin de rendre ces dernières productrices, et donc créatrices de richesses, d'adapter les savoirs, de créer des centres locaux de formation de spécialistes, de prendre en considération les besoins des femmes, d'associer étroitement la recherche scientifique à la formation, de promouvoir l'emploi local des jeunes diplômés et de lutter contre le pillage des talents et l'exode des compétences. Il convient également de favoriser l'autonomie technologique des pays francophones du Sud et de l'Est, d'encourager le développement de logiciels francophones pour faciliter l'accès en français à l'utilisation des logiciels libres, d'offrir aux pays francophones les moins avancés des perspectives d'industrialisation numérique, de faciliter l'accès aux ressources libres et gratuites disponibles sur Internet, de démultiplier les

formations et d'appuyer la mise en place d'espaces publics collectifs d'accès à Internet et, pour ce faire, de demander à l'Agence universitaire de la Francophonie d'apporter, en liaison avec les centres de recherche privés et publics, son concours à cette orientation, et de faire périodiquement rapport sur ce sujet à la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF.

- **les médias.** La contribution de la Francophonie souligne leur caractère essentiel car ils constituent des relais privilégiés. L'information doit donc y être impartiale et pertinente. Dès lors les médias francophones doivent être favorisés et une vigilance accrue doit être portée sur les risques de concentration et d'uniformisation. La liberté d'expression et de diffusion, ainsi que le renforcement de la déontologie doivent accompagner la libéralisation politique.

Voici résumées les grandes lignes de l'avant-projet de la Contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information, dans sa version adoptée par les experts le 19 juin 2003. C'est sur cette version que l'OIF nous demande un avis afin, le cas échéant, de l'incorporer à la contribution.

Nous retrouvons dans l'avant-projet de contribution les grandes lignes des propositions que je vous invitais à discuter dans mon rapport sur le développement durable et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Je pense donc que notre avis sur cette contribution ne peut être que positif.

Toutefois, je crois qu'il conviendrait d'insister davantage sur les risques de voir les nouvelles technologies de l'information et de la communication creuser l'écart entre les pays riches et les pays les moins avancés. C'est ce que je soulignais dans mon rapport sur le développement durable. Il me paraît donc souhaitable d'insister davantage que cela n'est fait sur la formation des jeunes scientifiques, sur le développement du potentiel scientifique de ces pays, la collecte de leurs savoirs locaux et leur mise en valeur par les pays sources eux-mêmes, afin d'éviter que cela ne se retourne contre eux.

La protection des savoirs locaux, de la biodiversité et des savoirs s'y rapportant me paraissent essentiels, afin que ces savoirs soient au service de tous et pas seulement de ceux qui ont les moyens, dès maintenant, de leur faire subir analyses et traitements, au moyen des TIC, pour les valoriser et, finalement, placer les pays sources sous leur dépendance économique.